MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX - MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

N° 2024-018

Le Conseil municipal légalement convoqué le 16/02/2024, s'est réuni le 27/02/2024 à 20h15, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 18
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, M. Sébastien Le Ferrec, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Christophe Royer, M. Jules Thomas.

18 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 11
Mme Sonia Roisin à M. Olivier Thomas
M. Alexandre Bussière à Mme Katia Robert-Hautemulle
Mme Emmanuelle Grèze à M. Sylvain Legrand
Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
Mme Arlette Bourdelot à Mme Laurence Amichaux
Mme Laure Gibou à Mme Justine Giagnoni
Mme Joane Besse à M. Jérôme Cauët
M. Patrick Mouchelin à M. Gilles Guillaume
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
M.Damien Rousseau à M. Frédérick Baby Marinpouy
M. Enzo Sodano à M. Jules Thomas

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Catherine Delaitre a été désignée Secrétaire de Séance

N° 2024-018

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires d'un poste d'adjoint administratif (créé à 26 heures hebdomadaires par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2018) ;

CONSIDERANT que la suppression du poste d'adjoint administratif à temps non complet (26 heures hebdomadaires) sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal après avis du Comité Social Territorial ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer à compter du 1er mars 2024
    - Un poste d'adjoint administratif à temps non complet 29 heures hebdomadaires

- **DIT** que la suppression du poste suivant sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal après avis du Comité Social Territorial
    - Un poste d'adjoint administratif A temps non complet à raison de 26heures hebdomadaires.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à cet emploi sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024.

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240227-DEL2024-018-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024